

LE CENTRE D'ACCUEIL MALLEYPRAIRIE

Le Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP) offre **protection et sécurité aux femmes confrontées à la violence conjugale et familiale**, avec ou sans enfants, ainsi qu'une réflexion sur ce phénomène. Une ré pondance est assurée 24h/24h, 7j/7j.

HÉBERGEMENT

24 heures sur 24, 7 jours sur 7, le CMP accueille, en urgence ou sur rendez-vous, des femmes confrontées à la violence conjugale ou familiale et peut leur proposer un hébergement.

Lors de l'entretien d'admission, il est évalué si la femme est une victime au sens de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Si oui, l'entier de son séjour sera pris en charge par la LAVI jusqu'à une durée de 21 jours et la suite de son séjour par le Service de prévoyance et d'aides sociales (SPAS). Si elle n'est pas reconnue au sens de la LAVI, c'est le SPAS qui prendra en charge les frais dès le premier jour d'hébergement. Le SPAS peut demander une participation financière à la résidente en fonction de ses revenus.

Les résidentes doivent être majeures et domiciliées dans le canton de Vaud.

Dans la mesure du possible, une prise de contact téléphonique est souhaitée pour informer de l'arrivée au CMP. La durée du séjour est limitée dans le temps et varie selon les circonstances. 24 studios sont à disposition des résidentes et de leurs enfants.

ÉQUIPE DU CMP

L'équipe des intervenantes et intervenants sociaux assure l'accompagnement psycho-social. Un entretien individuel hebdomadaire au minimum et une réunion d'éta ge à quinzaine sont obligatoires.



Hoydé

L'équipe mère-enfant (psychologues, spécialistes en guidance interactive, socio-éducatrices et socio-éducateurs) est disponible pour les enfants et les mères.

Le personnel du CMP comprend encore:

- La direction du CMP (directrice sociale, responsable pédagogique, assistante de direction, administratrice RH, secrétaires d'accueil);
- Le personnel d'intendance (cuisiniers, employées d'entretien, responsable d'immeuble);
- La direction des Services généraux (directrice financière, comptables);
- L'équipe veille assure la permanence de 21h30 à 7h30 et les week-ends avec un-e professionnel-le de garde.

AMBULATOIRE**Entretiens ambulatoires à Lausanne**

En principe, ces entretiens (non facturés) ont lieu sur rendez-vous et sont destinés aux femmes. Leur but est de parler de la violence conjugale, de ses conséquences sur la famille et de faire émerger des solutions pour tenter d'y remédier. Dans des situations d'urgence, il est possible de se rendre directement dans les locaux du CMP.

Entretiens ambulatoires « Itinérance »

Les entretiens ambulatoires peuvent également avoir lieu dans les régions: Bex, Montreux, Vevey, Nyon, Orbe, Payerne et Yverdon-les-Bains. Les intervenant-e-s peuvent se déplacer ailleurs dans le canton à la demande du réseau. Les rendez-vous se fixent en appelant le CMP. Un soutien est aussi proposé par le CMP aux professionnel-le-s confronté-e-s à des situations de violence conjugale. Enfin, les intervenant-e-s peuvent animer des entretiens uniquement avec ces professionnel-le-s ou en présence des victimes.

Entretiens de couple

Les entretiens de couple (non facturés) visent l'arrêt de la violence conjugale et s'adressent à des couples qui souhaitent s'impliquer dans une réflexion autour de ce phénomène. Les entretiens sont confidentiels; le premier contact est initié par la femme. Ces entretiens sont conduits simultanément par deux professionnel-le-s, un homme et une femme.

Groupe de parole

Le groupe de parole s'adresse aux femmes confrontées à la violence conjugale. C'est un lieu d'écoute et d'échange. Le groupe se réunit deux mardis soir par mois. Il est animé par deux professionnelles. Pour participer au groupe, un entretien préalable est nécessaire avec l'une des animatrices en téléphonant au CMP.

Site internet www.violencequefaire.ch

Un site internet où déposer anonymement des questions. Le CMP répond, avec d'autres institutions romandes aux questions des internautes.

Adresse du CMP

Chemin de la Prairie 34
1007 Lausanne
Tél 021 620 76 76 | Fax 021 620 76 77
info@malleyprairie.ch
www.malleyprairie.ch

STRUCTURE ET FINANCEMENT

Le CMP est une des trois structures de la Fondation MalleyPrairie; les deux autres étant le Centre de vie infantile (CVE) et les Services généraux (SG). Le CVE accueille des enfants externes et neuf places sont attribuées aux enfants du CMP, tandis que les SG gèrent l'administration générale de la Fondation et les budgets. Les frais de fonctionnement du CMP sont réglés par une convention de collaboration avec le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) et avec le Service de protection de la jeunesse (SPJ).

Le CMP travaille en réseau avec de nombreux partenaires, notamment:

- Centre LAVI, Violence et famille (ViFa) et Appartenances;
- Ecoles, services de psychologie scolaire, SPJ;
- Police, instances judiciaires;
- Unité de Médecine des Violences du CHUV (UMV);
- Réseau médico-social (SUPEA, Hôpital de l'enfance, CSR, CMS, etc.);
- Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH);
- Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD).

LES ACTIVITÉS DU CMP AU FIL DU TEMPS

Comme le montrent les données statistiques de fréquentation du CMP, son taux d'occupation dépasse les 100% de manière chronique. En 2014, le CMP a augmenté sa capacité d'accueil à 49 places pour des femmes et des enfants, grâce à la création de 4 studios supplémentaires de 2 lits chacun. De plus, un logement de 3 chambres est mis à disposition de femmes pouvant quitter le CMP, mais ne disposant pas encore d'un appartement.

L'HÉBERGEMENT AU CMP	2010	2011	2012	2013	2014
Femmes					
Nombre d'entrées	191	214	209	197	191
Nombre de sorties	192	205	213	197	184
Nombre de journées	7'974	8'692	8'127	9'068	9'982
Taux d'occupation	109.2%	119.1%	111.3%	124.2%	136.7%
Enfants					
Nombre d'entrées	209	204	202	200	189
Nombre de sorties	205	195	206	195	190
Nombre de journées	7'687	7'242	8'423	9'550	8'415
Taux d'occupation	150.4%	141.7%	164.8%	186.9%	164.7%

Au total, le CMP a hébergé 191 femmes et 189 enfants durant l'année 2014, avec une durée moyenne de séjour de 52.2 jours.

L'équipe de la consultation ambulatoire a reçu 1'047 femmes et 6 couples.

UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE ET CONSTRUCTIVISTE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

Le CMP adopte une approche systémique de la violence. **La personne qui utilise la violence n'est pas le problème, le problème c'est la violence.** La manifestation de comportements violents n'est pas inhérente à la nature humaine. Un individu n'est donc pas violent en soi, mais il manifeste de la violence dans un contexte particulier ou une interaction particulière. La violence est considérée comme un mode de communication appris qui s'inscrit dans une relation. Le recours aux conduites d'agression est considéré comme un choix individuel. Chaque adulte impliqué dans une situation de violence conjugale est alors responsable de son propre comportement et de sa protection.

Le CMP prône un **changement de regard** qui implique notamment une attention particulière portée au langage utilisé pour parler du phénomène de la violence conjugale. Des qualificatifs comme celui de «femmes battues» sont réducteurs, car ces femmes comptent d'autres qualités qui les définissent. Il est préférable d'utiliser des expressions qui participent à ce changement de regard en parlant alors de «femmes confrontées à la violence conjugale».

LES ENFANTS À MALLEYPRAIRIE

Les enfants exposé-e-s à la violence au sein du couple ne sont jamais épargné-e-s. Nous les considérons comme des victimes directes de cette violence. Aussi une attention toute particulière leur est-elle portée. L'offre de professionnel-le-s auprès des enfants se traduit principalement par:

- Accueillir, écouter et parler de la violence;
- Entendre les besoins des enfants;
- Informer et orienter;
- Soutenir la relation avec la mère et le père;
- Proposer des activités récréatives;
- Préparer le départ.



La mère reste responsable de l'enfant pendant le séjour. Aussi, le travail des intervenant-e-s se déroule-t-il toujours dans le respect du lien mère-enfant. La mère est sensibilisée au fait qu'elle peut parler de la violence à son enfant et, si elle le souhaite, elle est aidée dans cette démarche par les intervenant-e-s.

«*Mon cahier bleu*» ou la brochure «*Ado à Dire*» sont utilisés comme supports pour expliquer à l'enfant les raisons de sa venue au CMP.



Le CMP offre également un espace père-enfant. Ainsi, à certaines conditions, les pères peuvent rendre visite à leur-s enfant-s au sein du CMP, par exemple en attendant une décision judiciaire et si les parents n'ont pas pu se mettre d'accord pour une visite libre à l'extérieur.

Enfin, un-e responsable pédagogique favorise, entre autres, la collaboration entre le CVE et le CMP.

FORMATION

Deux fois par an, le CMP et ViFa proposent **une sensibilisation au phénomène de la violence dans le couple et/ou la famille.** Cette formation est destinée à tout-e professionnel-le souhaitant développer ses connaissances et ses compétences dans ce domaine. Elle vise, notamment, à identifier et comprendre la dynamique relationnelle de la violence, apprendre à en parler de façon adaptée avec les personnes concernées (victimes, auteur-e-s, enfants, entourage) et motiver les personnes au changement.

Les cours ont lieu au printemps et en automne. Renseignements et dates: www.malleyprairie.ch